



PREFET DU GARD

Commune de Quissac

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE **relative au projet d'acquisition de biens immobiliers en vue d'une opération** **d'aménagement d'un parking dans le quartier du Bosc** **sur le territoire de la commune de Quissac**

Par arrêté préfectoral n°2018-12-078 du 14 décembre 2018 une enquête publique relative au projet d'acquisition de biens immobiliers en vue d'une opération d'aménagement d'un parking dans le quartier du Bosc sur le territoire de la commune de Quissac, est ouverte en mairie de Quissac **durant 32 jours consécutifs, du lundi 21 janvier 2019 à 9h00 au jeudi 21 février 2019 inclus à 17h00.**

Cette enquête publique comprend deux objets :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'acquisition de biens immobiliers en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement du quartier du Bosc pour la réalisation d'un parking
- une enquête parcellaire préalable à la cessibilité des biens immobiliers nécessaires à la réalisation de cette opération

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique de l'acquisition de biens immobiliers en vue d'une opération d'aménagement dans le quartier du Bosc, et la cessibilité des biens immobiliers nécessaire à sa réalisation, ou un arrêté de refus.

Monsieur Dany HEBRARD, officier supérieur dans l'aviation légère de l'armée de terre, en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le vice-président du tribunal administratif de Nîmes le 19 septembre 2018.

Les pièces du dossier soumis à enquête ainsi que les registres d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Quissac (30260), où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public du lundi au vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Le public pourra également consulter les pièces du dossier d'enquête sur le site internet de la commune de Quissac, disponible à l'adresse suivante : enquete-publique@mairiedequissac.fr

Durant celle-ci, les observations portant à la fois sur l'utilité publique de l'acquisition de biens immobiliers en vue d'une opération d'aménagement d'un parking dans le quartier du Bosc et sur l'enquête parcellaire peuvent être consignées par toute personne intéressée, directement sur les registres d'enquête publique ouverts à cet effet ou être adressées par correspondance au commissaire enquêteur domicilié en mairie de Quissac, 1, place Charles Mourier - 30260 Quissac

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public à l'occasion des permanences qui seront tenues en mairie de Quissac aux jours et heures suivants :

- lundi 21 janvier 2019 de 9h00 à 12h00
- jeudi 21 février 2019 de 14h00 à 17h00